
Renvoi au comité de marine de l'adresse de la société populaire de Melun (Seine-et-Marne) concernant la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de marine de l'adresse de la société populaire de Melun (Seine-et-Marne) concernant la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 153;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22018_t1_0153_0000_7

Fichier pdf généré le 05/11/2020

de Salut public et de Sûreté générale ! Vive la Convention nationale !

Léon DELAVIGNE (*secrét.*), CELLIERES (*présid.*) et
5 autres signatures.

57

L'agent national près le district d'Evron, département de la Mayenne, fait passer à la Convention nationale le tableau des ventes de biens d'émigrés, faites dans ce district depuis le 29 germinal jusqu'au 30 messidor : 125 lots, estimés 964 488 liv. 16 sous, ont été vendus 1 487 129 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

58

La société populaire de Melun, département de Seine-et-Marne, exprime sa haine inextinguible contre le féroce et perfide Anglais; elle a voté la construction d'un vaisseau qui, dit-elle, concourra à disputer à la superbe Albion l'empire des mers et à faire courber son trident devant l'unité de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de marine (2).

59

La société populaire de Poissy, département de Seine-et-Oise, annonce à la Convention nationale qu'elle a célébré avec les autorités constituées de cette commune l'anniversaire du 14 juillet et une autre fête du 30 messidor en réjouissance des victoires de la République. Cette société fait passer le discours civique prononcé par son président dans le temple de l'Etre suprême; elle invite la Convention à rester à son poste; elle l'instruit qu'elle a arrêté une souscription pour la construction d'un vaisseau de ligne.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de marine (3).

60

La société populaire de Lonlay-sur-Egrenne, ci-devant l'Abbaye, département de

l'Orne, félicite la Convention nationale sur ses sublimes travaux; elle applaudit à la sagesse de ses lois et elle lui rend compte de sa conduite.

Cette société demande un décret qui déclare que la commune de Lonlay, ci-devant l'Abbaye, portera désormais le nom de Lonlay-sur-Egrenne.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

61

Les citoyens composant la société de Sulpice-les-Feuilles, département de la Haute-Vienne, invitent la Convention nationale à rester à son poste, et annoncent que l'argenterie de leur église, ainsi que les ornemens et le linge, ont été envoyés au district, et les cloches et le cuivre au département. Ils demandent à être autorisés à ôter au nom de leur commune le nom de saint, afin qu'elle s'appelle Les Feuilles.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission des revenus nationaux, et aux comités d'instruction publique et de division, pour le changement de nom (2).

62

L'agent national près le district de Saint-Hippolyte, département du Gard, annonce que toutes les communes de son arrondissement ont ouvert les yeux à la vérité et qu'animées du saint amour de la liberté et de l'égalité, elles ont apporté l'argenterie de leurs églises, que l'administration du district a fait parvenir au directeur de la monnaie de Paris.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission des revenus nationaux (3).

63

Les maire et membres du conseil général de la commune de Reims, département de la Marne, adressent à la Convention nationale extrait du procès-verbal de leur séance du 19 messidor, qui constate que le 44^e régiment d'infanterie a déposé sur leur bureau la somme de 91 liv. 10 sous, destinée pour le soulagement des pauvres de cette commune.

(1) P.V., XLIII, 259. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539. Mentionné par *Ann. patr.*, n° DXCIV.

(2) P.V., XLIII, 259. Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl¹); *J. Sablier*, n° 1503; *Ann. patr.*, n° DXCIV; *J.Fr.*, n° 692.

(3) P.V., XLIII, 259. *J. Sablier*, n° 1503. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl¹).

(1) P.V., XLIII, 259-260. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 fruct.

(2) P.V., XLIII, 260. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl¹).

(3) P.V., XLIII, 260. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl¹); *J. Sablier*, n° 1503.